

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS AUX DÉTENTEURS DE DISPENSE

Date de diffusion : 9 décembre 2020

Numéro de l'avis : 02/2020

Objet : Zone interdite près de l'île Work dans le chenal Princess Royal

Secteur : Chenal Princess Royal

Détails : Les bâtiments faisant l'objet d'une dispense qui circulent dans le chenal Princess Royal Channel doivent demeurer au sud de l'île Work

Lignes directrices : Tous les bâtiments faisant l'objet d'une dispense, y compris les remorqueurs, les chalands et les remorqueurs-chalands intégrés, qui se déplacent vers le nord ou vers le sud dans le chenal Princess Royal doivent suivre le tracé recommandé au sud de l'île Work.

Cette demande provient de la Kitasoo/Xai'xais Stewardship Authority, laquelle se préoccupe de la présence d'un grand nombre de baleines à bosse qui se rassemblent au nord de l'île de Work et dans le bras de mer Klekane.

Il s'agit d'une demande volontaire de la Nation Kitasoo/Xai'xais; la route au nord de l'île Work serait toujours accessible si un problème lié à la sécurité de la navigation survenait lors de l'utilisation du canal au sud de l'île Work. Dans le cas où un marin serait contraint d'utiliser le passage au nord de l'île Work, la vitesse du navire devrait être maintenue au minimum.

Si vous avez des questions, des préoccupations ou si vous souhaitez discuter davantage de ces questions, n'hésitez pas à communiquer avec moi au oberkev@ppa-app.gc.ca ou 604-666-6771.

Kevin Obermeyer
Premier dirigeant

Annexe A : Carte de la zone interdite proposée au nord de l'île Work

